

## Mairie de Conliège

### Compte-rendu de séance du conseil municipal

du 25 octobre 2017 à 20 h.

Présents : M. Roger REY Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Adjoints, Mmes Brigitte ROZ-BRUCHON, Alice BENICHO-CORDELLIER, Mrs Georges LAMBERT, Patrick HALTER, Jean-Claude ROUSSEL, Didier MENETRIER, M. Jean-Louis LEMARCHAL.

Absents : Mmes Danièle TURBIARZ, Florence RESTELLI,

Secrétaire de séance : Alice BENICHO-CORDELLIER.

Procurations : 2

Mme Florence RESTELLI donne pouvoir à Mme Colette GUILLEMAUT.

Mme Danièle TURBIARZ donne pouvoir à M. Didier MENETRIER.

#### **1 – Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité

#### **2 – Décision modificative N° 3 :**

Monsieur le maire présente la décision modificative N°3 au budget principal pour permettre le mandatement de la contribution au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **3 – Délibération pour la prise en charge du remboursement aux agents communaux des frais occasionnés par des missions ou des stages.**

Considérant que le CNFPT ne prend plus en charge les frais de déplacement professionnel et de repas pour certaines journées de formation, le conseil municipal met en place les modalités de prise en charge et de remboursement des dépenses des agents concernant les frais de repas, d'hébergement et de déplacement (par véhicule personnel) pour se rendre à une action de formation lorsque l'organisme de formation n'intervient pas ou en mission. Les déplacements sont conditionnés à l'établissement d'un ordre de mission, d'une convocation à une action de formation.

**Fixe** le remboursement des frais de repas à hauteur de 15,25 € par repas.

**Fixe** le remboursement des frais d'hébergement au taux maximal de 60,00 €

**Fixe** le remboursement des frais de déplacement selon le barème défini dans l'article 1 de l'arrêté du 3 juillet 2006, soit :

Véhicule de 5 cv et moins	0.25 €/kms
Véhicule de 6 cv et 7 cv	0.32 €/kms
Véhicule de 8 cv et plus	0.35 €/kms

**Autorise** le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.  
Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

#### **4 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, Celui-ci est consultable en mairie.

#### **5 – Compte-rendu du conseil communautaire ECLA du 19 octobre 2017,**

M. le Maire présente le compte rendu du conseil communautaire d'ECLA du

Jeudi 19 octobre 2017 à Courlaoux. A retenir pour la commune de Conliège la demande de subvention envoyée à l'agence de l'eau pour l'achat de matériel d'entretien dans le cadre du « Zéro pesticide ».

#### **6 – Le point sur les travaux**

Colette Guillemaut présente les différents travaux effectués par les employés communaux au cours du mois passé. Elle précise que les derniers mois ont été productifs au niveau de l'entretien et des travaux sur la commune :

- Élagage des arbres au châtaigner
- Désherbage de la MAM
- Tonte dans tout le village
- Aménagement du parking Bolard
- Dépose des bacs à fleurs
- Nettoyage du cimetière
- Nettoyage des bouches d'égout

#### **7 – Le point sur les projets**

Michèle Antoine fait le point sur les projets et les affaires en cours

La vente BOLARD, devrait permettre financièrement d'entreprendre la sécurisation de la traversée de Conliège. Une réunion de la Commission Finances/Projets devra se prononcer prochainement sur sa réalisation.

Désormais nettoyé et débarrassé de ses épaves et voitures tampons, le parking disposera de 23 places de stationnement dont une pour handicapés. Un plan est présenté aux membres du conseil.

- La Commission locale des charges transférées s'est réunie le 28 septembre 2017. Suite à la création d'une nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion d'ECLA et de la communauté du Val de Sorne et à l'arrêté préfectoral du 14/12/2016, un rapport précisant les incidences de transfert de charges de l'exercice 2017 pour chaque commune membre a été remis. Ces incidences ne portent que sur les compétences obligatoires. Les compétences optionnelles et supplémentaires seront harmonisées ultérieurement. Ce rapport devra être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée (2/3) des différents conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission (Voir délibération point N° 10).

En réponse à différents intervenants souhaitant une possible révision du montant de ces attributions, ECLA précise qu'une réflexion sera engagée pour permettre une solution dérogatoire dans le cas où le mode habituel de calcul ne semble pas équitable.

Il est suggéré l'élaboration d'un pacte financier plus simple que le processus de révision actuel des attributions.

- Affaire ECLA/MOUGIN/CONLIEGE/SOMEK (esplanade de la gare) : cette affaire suit son cours et vient de faire l'objet d'un premier rapport de contre-expertise.

### **8 – Election du 3<sup>ème</sup> adjoint**

Suite à la démission du poste d'adjoint de Madame Alice Benichou-Cordellier  
Il a été décidé de combler ce poste.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil présent s'il y a des candidats pour lui succéder.

Un seul candidat se manifeste Monsieur Didier Ménétrier qui présente succinctement les raisons de sa candidature.

Il est alors procédé à son élection par bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Présents : 10, Votants 11 (2 procurations)

Monsieur Didier Menetrier, qui ne prend pas part au vote, obtient 11 voix il est donc élu.

### **9 – Délibération sur le changement du prix des concessions des cases du columbarium du cimetière.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'harmoniser les tarifs des concessions columbarium du cimetière, il est proposé de fixer à 300 € (au lieu de 259.10 €) le prix de la concession pour une case au columbarium pour une durée de 15 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.

Et fixe à compter de ce jour le tarif de la concession pour une case au columbarium pour une durée de 15 ans à 300 €.

### **10-Délibération sur l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 28 septembre 2017 et a établi le rapport d'évaluation des charges transférées à ECLA en 2017, présenté ce jour (point N°7).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges transférées en 2017, établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 28 septembre 2017.

## **11-Ecole : organisation des rythmes scolaires en 2018.**

La question de l'organisation des rythmes scolaires est de nouveau posée par l'éducation nationale.

Alice Benichou-Cordellier explique que le prochain conseil d'école a lieu le 14 novembre. L'organisation du temps scolaire sera à l'ordre du jour. Les demandes de dérogations seront à adresser à l'Inspecteur d'académie au plus tard le 17 décembre.

L'organisation actuelle est basée sur 5 matinées de travail (avec le mercredi matin) et des TAP les lundi, mardi, et jeudi après-midi de 15h 30 à 16h 30. L'équipe pédagogique se positionne plutôt en faveur de cette organisation.

Un rapide tour de table révèle que les élus sont plutôt satisfaits du travail effectué autour des activités périscolaires ces 2 dernières années et placent l'intérêt de l'enfant au-dessus des coûts engendrés par l'organisation des TAP. (Environ 6000 €) et les difficultés d'organisation.

La question du réel intérêt pour les enfants est posée (fatigue des enfants, difficultés d'encadrement des activités pour certains intervenants, manque de renouvellement des activités...). Les élus s'interrogent sur l'opportunité de recueillir l'avis des enfants et de quelle manière (conseil municipal des enfants ?).

Le tour de table a également permis de révéler que si la semaine à 5 demi-journée est privilégiée par les élus, la classe le samedi matin (à la place du mercredi matin) peut être une option à envisager.

Une concertation sera réalisée avec les parents d'élèves et les enseignants afin de trouver une organisation qui convienne.

## **12-Délibération sur la participation au financement de la protection sociale des agents de la commune.**

Par Délibération du 13 novembre 2014, le conseil municipal décidait de souscrire un contrat labellisé auprès de la MNT (mutuelle nationale territoriale) et fixait les montants de la participation communale mensuelle pour chaque agent.

Considérant l'adhésion de Monsieur Fabien Vivert au contrat de prévoyance en date du 3 octobre 2017 monsieur le maire propose d'ajouter cet agent à la liste des agents de la commune bénéficiant d'une participation communale.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et fixe la participation mensuelle de la commune à 6.49€ pour M. Fabien Vivert dans la limite de 0.41% de la cotisation à compter du 1 novembre 2017.

## **13- Recensement 2018 : organisation et recrutement.**

Le prochain recensement de la population française par l'Insee aura lieu au début de l'année 2018 du 18 janvier au 17 février. La commune de Conliège sera concernée par ce recensement.

Deux agents recenseurs seront recrutés et passeront au domicile des habitants pour distribuer les questionnaires de recensement.

Madame Pernot secrétaire de mairie a été nommée coordonnatrice de ce projet.

Les personnes ont également la possibilité de répondre à un questionnaire en ligne.

#### 14- Questions diverses.

- Monsieur le maire fait le point sur l'installation de la fibre optique par SFR sur la commune de Conliège. Cette opération est en bonne voie et devrait être opérationnelle début 2018. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour notre village qui souffre d'un débit internet très faible notamment pour les entreprises qui travaillent régulièrement sur internet et qui ont des gros fichiers à télécharger ou à en envoyer mais aussi pour les habitants qui vont pouvoir bénéficier de la télévision en très haute définition.
- Bulletin municipal  
Une réunion de la commission communication sera programmée prochainement afin d'élaborer le prochain bulletin municipal qui devrait sortir le 15 décembre 2017.

La séance est levée à 22 H 30



Le Maire

Roger Rey

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roger Rey", written over a horizontal line.